

Le gouvernement remet en cause tous les droits acquis pour les salariés du secteur privé comme pour les agents du secteur public !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS !

Contre la précarité à vie !

Exigeons le retrait du projet de loi « travail »

Exigeons le retrait du protocole PPCR

Exigeons le retrait du RIFSEEP

Exigeons le retrait du projet de loi Déontologie du fonctionnaire

Attaques contre le code du travail	Attaques contre le statut des fonctionnaires
Mise en place du Compte Personnel d'Activité se substituant aux garanties collectives (casse des conventions collectives)	Mise en place du Compte Personnel d'Activité se substituant aux garanties collectives (casse du statut)
Possibilité de faire pression sur les salariés pour baissier les salaires et augmenter le temps de travail.	Gel du point d'indice depuis 2010 (perte du pouvoir d'achat au-delà de 8 %). - aumône de 0,6 % au 01/07/2016 idem au 01/02/2017. - augmentation du taux de la retenue pour pension civile
Assouplissement de la législation facilitant les licenciements économiques.	Projet de loi Déontologie du fonctionnaire : - instauration de 3 jours de carence - mise à pied de 3 jours sans examen en conseil de discipline, - aggravation de la loi mobilité. - recours à l'intérim dans l'administration - recours aux salariés de droits privé.... Restructurations massives facilitant la mobilité forcée

Les accords d'entreprise primeraient sur la loi. Le patron pourra imposer ses règles via le chantage au licenciement, à la rémunération ou à la délocalisation. Fin de la hiérarchie des normes, lois, accords de branche, accords d'entreprise. Un accord minoritaire pourrait s'imposer aux syndicats majoritaires via référendum. Temps de travail : passerait à 12h par jour et jusqu'à 60H par semaine. Durée du travail calculée sur 3 ans.	Mise en place du protocole des Parcours Professionnels, Carrière, Rémunération (PPCR) : - accord minoritaire imposé - individualisation des rémunérations - mise en place de la cadence unique d'avancement (avant mise en place de « super » bonification pour une petite minorité. - baisse de la rémunération par le transfert d'une part des primes dans le traitement brut. - allongement significatif de la durée de certains échelons - mobilité imposée
Fin du repos obligatoire de 11 h entre deux périodes de travail Fractionnement du repos de 11h	-Recul des droits à mutation. -Plan de qualification réduit de moitié pour 2017.
Marginalisation de fait et limitation de la bonification sur la rémunération des heures supplémentaires. Juges incités à minorer les indemnités à verser en cas de litige	RIFSEEP : Introduction d'une part variable considérable dans les rémunérations : - liée au « mérite » - liée au poste occupé - liée à la mobilité

Nous faisons face aujourd'hui à une volonté de régression sociale généralisée menée de concert par les gouvernements successifs, le Medef et l'oligarchie de la Finance.

La « réforme » territoriale et la « réforme » de l'Etat suivent la même logique avec la mise en **concurrence des territoires** et l'instauration de **l'inégalité des droits** des citoyens.

Nous sommes face à un choix de société, pour nous, pour les générations futures !

Contre la précarité à vie !

Exigeons le retrait du projet de loi « travail »

Exigeons le retrait du protocole PPCR

Exigeons le retrait du RIFSEEP

Exigeons le retrait du projet de loi Déontologie du fonctionnaire

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS !

Le peuple uni ne sera jamais vaincu !

	CGT FINANCES PUBLIQUES DISI Paris Normandie	ESI CAEN ESI NANTERRE ESI ORLEANS ESI ROUEN J. MOULIN ESI ROUEN les MOUETTES ESI VERSAILLES CHANTIERS ESI VERSAILLES ST CLOUD ESI FORT DE FRANCE
---	---	---